



DESTINATAIRES : Représentants des États et Territoires
Diffusion habituelle

N° : 12/01

RÉFÉRENCE : PRO 93/29/1

DATE : 5 janvier 2012

OBJET : **SIXIÈME ATELIER RÉGIONAL SUR LES DONNÉES RELATIVES À LA PÊCHE THONIÈRE (TDW-6)**

OBJET

1. La présente annonce est une invitation à participer au « Sixième atelier régional sur les données relatives à la pêche thonière », que le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique organise pendant cinq jours au Centre de conférences de la CPS, à Nouméa, du 23 au 27 avril 2012.

2. La présente annonce a également pour but d'inviter les Directeurs des services des pêches des États et Territoires membres de la CPS à désigner la personne chargée des estimations des prises de thonidés qui seront présentées dans le rapport annuel (Partie 1) soumis à la Commission des pêches du Pacifique occidental et central. Il s'agit habituellement, mais pas nécessairement, du coordonnateur national des données sur les thonidés.

DÉSIGNATION DES PARTICIPANTS

3. Pour les pays ACP, le projet SciCoFish, financé par l'Union européenne, permet de prendre en charge les frais de voyage et de participation de la personne chargée de l'établissement des estimations des prises annuelles de thonidés. Pour les États et Territoires membres de la CPS qui ne font pas partie du groupe ACP, les modalités de prise en charge seront examinées au cas par cas. D'autres participants peuvent être désignés, mais leur participation sera à la charge du pays dont ils sont les ressortissants. Tous les États et Territoires membres de la CPS qui souhaitent participer à cet atelier, mais qui ont besoin à cet effet de son concours financier, doivent faire parvenir les désignations officielles à John Hampton, Directeur du Programme pêche hauturière (courriel : JohnH@spc.int, télécopieur : +687 263818). Les noms des participants désignés seront également communiqués aux organisateurs de l'atelier : Peter Williams (PeterW@spc.int) et Deirdre Brogan (DeirdreB@spc.int). Pour chaque participant, il est demandé de fournir également les renseignements suivants :

- Nom et coordonnées complètes, y compris l'adresse électronique, ainsi que les numéros de téléphone et de télécopieur.
- Poste occupé par le participant et fonctions exercées par celui-ci au sein du service des pêches.

OBJECTIF DE L'ATELIER

4. L'objectif de cet atelier est d'aider les États et Territoires insulaires océaniques à honorer leurs obligations en matière de transmission de données à la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (CPPOC), au travers, notamment, de conseils donnés aux participants sur les meilleures méthodes leur permettant d'estimer leurs prises annuelles de thonidés et d'établir leur rapport annuel (Partie 1), lequel est ensuite présenté au comité scientifique de la Commission, qui se réunit chaque année. L'atelier permettra également d'aborder avec les participants les problèmes soulevés actuellement par la gestion et la vérification des données.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

5. Les participants à l'atelier renforceront leurs connaissances et leurs compétences dans un certain nombre de domaines, notamment en ce qui concerne les points suivants :

- rapports nationaux sur le travail de collecte, de gestion et de diffusion des données,
- établissement des estimations de prises annuelles de thonidés pour soumission à la CPPOC,
- réalisation des récapitulatifs de données présentés dans le rapport annuel (Partie 1) présenté à la CPPOC (à soumettre un mois avant la réunion du comité scientifique de la Commission, en août 2012),
- conséquences des décisions relatives aux données récemment prises par la Commission,
- dernières évolutions concernant l'audit des systèmes de collecte et de gestion des données sur la pêche thonière,
- dernières évolutions concernant les systèmes de collecte et de gestion des données relatives à la pêche artisanale des thonidés,
- dernières évolutions concernant les systèmes de bases de données relatives à la pêche thonière,
- exploitation des fiches pays disponibles sur le site Internet du Programme pêche hauturière de la CPS.

6. Les dispositions à prendre préalablement à l'atelier et l'ordre du jour complet seront communiqués aux participants vers la fin du mois de mars. Les documents de référence pourront être consultés sur le site Internet du Programme pêche hauturière à partir du début du mois d'avril 2012.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

7. À l'issue de l'atelier, les participants devraient avoir acquis les connaissances supplémentaires requises pour mettre en place les procédures propres à garantir que les meilleures méthodes d'estimation des prises annuelles de thonidés sont mises en œuvre. On envisage également de demander aux participants bien préparés d'établir des estimations provisoires des prises annuelles de thonidés de leur pays pour 2011 avant la fin de l'atelier, estimations qui seraient ainsi prêtes à être soumises à la CPPOC. Les participants devraient également renforcer leurs connaissances et leurs compétences concernant les dernières évolutions en matière de procédures et d'outils de collecte de données (comme, par exemple, les nouvelles fonctionnalités proposées dans les systèmes de bases de données). Le compte rendu des travaux sera placé sur le site Internet de la CPS dans les deux ou trois mois suivant la tenue de l'atelier.

LANGUE DE TRAVAIL

8. L'atelier se déroulera en anglais. Des services d'interprétation simultanée et de traduction en français seront disponibles sur demande des participants.

HÉBERGEMENT

9. Des indemnités journalières seront versées au représentant désigné. Si les participants en font la demande, une chambre d'hôtel peut leur être réservée par le Secrétariat général, mais le paiement de toutes les dépenses y afférentes incombera à chaque participant.

VOYAGE

10. Un billet aller-retour en classe économique, par l'itinéraire le plus économique, sera fourni à tous les représentants des États et Territoires insulaires dont la participation est financée par la CPS. Un participant qui préférerait emprunter un autre itinéraire que celui fixé par la CPS devra assumer toute dépense supplémentaire. Les itinéraires ne pourront pas être communiqués tant que la nomination officielle n'aura pas été reçue.

VISAS

11. Le visa d'entrée en Nouvelle-Calédonie n'est plus obligatoire pour les ressortissants des pays membres de la Communauté du Pacifique, à l'exception des Îles Fidji, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Vanuatu et des Tonga, si la durée du séjour n'excède pas trois mois. Les participants tongiens sont invités à contacter la CPS qui les aidera dans leurs démarches. Les participants originaires des trois autres pays sont priés de contacter l'Ambassade de France dans leur pays respectif ainsi que la CPS pour toute assistance.

COORDONNÉES DES ORGANISATEURS

13. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous mettre en rapport avec les personnes ci-après :

- Désignation des participants officiels : John Hampton, Directeur du Programme pêche hauturière, CPS (courriel : JohnH@spc.int, télécopie : +687 263818) ;
- Questions administratives, formalités relatives à l'obtention de visas, réservations de chambres d'hôtel, etc. : Hélène Ixeco, Adjointe administrative, Programme pêche hauturière (courriel : HeleneI@spc.int; tél. : +687 26 09 53, télécopie : +687 263818) ;
- Points de l'ordre du jour, documents de travail, autres questions, notamment : Peter Williams ou Deirdre Brogan, Programme pêche hauturière (courriel : PeterW@spc.int ou DeirdreB@spc.int, télécopieur : +687 263818).

ASSURANCE

14. La CPS n'assure les participants ni pendant la durée des ateliers, ni pendant le voyage entre leur domicile et la Nouvelle-Calédonie. Elle décline toute responsabilité financière en cas de maladie, de blessure, d'incapacité ou de décès. Il incombe aux participants de vérifier que leur assurance couvre leurs déplacements.



John Hampton
Chargé des affaires courantes

Texte original : anglais